

Programme

Croissance des entreprises et des régions



L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec a pour mission d'appuyer les régions et les collectivités du Québec, leur permettant ainsi d'accroître leurs capacités de développement, leur dynamisme et leur prospérité de façon durable. Les régions du Québec font face à des enjeux de développement de taille. Dans ce contexte, elles doivent poursuivre leurs efforts de diversification, tout comme les entreprises doivent continuer d'accroître leur productivité et leur capacité d'innover. L'Agence entend travailler toujours plus étroitement avec les acteurs du milieu pour élaborer des solutions qui aideront à relever avec succès les principaux défis lancés à leur région.

Conçu par l'Agence, le programme **Croissance des entreprises et des régions** renforce les conditions favorables à la croissance durable des régions et des PME. Ce programme est en vigueur du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012 et il vise

- à aider les entreprises à être plus performantes, concurrentielles et à innover davantage afin de faciliter leur croissance durable

- à appuyer le transfert des technologies et des résultats de la recherche vers les entreprises
- à créer les conditions propices pour attirer des investissements étrangers et des organisations internationales.

L'Agence préconise une approche visant à atteindre des résultats concrets et mesurables. Le programme **Croissance des entreprises et des régions** propose deux volets principaux, soit **Compétitivité des PME** et **Croissance des secteurs et des régions**.

VOLET 1 COMPÉTITIVITÉ DES PME

Favoriser la compétitivité des PME par l'augmentation de leurs capacités à innover, à adopter des technologies de pointe et à développer des marchés.

Les projets admissibles permettent d'optimiser la performance des entreprises et ils visent les résultats suivants :

- les entreprises augmentent leur productivité par l'adoption de technologies, de nouveaux procédés ou par l'acquisition de nouveaux équipements
- les entreprises disposent de meilleures capacités et d'occasions de développement des marchés en vue d'augmenter leurs ventes hors Québec
- les entreprises innovent, augmentent leurs activités de R-D, de développement de nouveaux produits et de procédés, et elles les commercialisent



- des entreprises innovantes sont établies
- les entreprises améliorent leur compétitivité grâce aux services offerts par les organismes de soutien (par exemple en innovation, en développement des marchés et en gestion de chaîne de valeur).

VOLET 2 CROISSANCE DES SECTEURS ET DES RÉGIONS

Favoriser la croissance des secteurs et des régions par le développement et la consolidation de pôles de compétitivité reconnus au Québec et au Canada et par l'attraction d'investissements étrangers et des organisations internationales.

Les projets admissibles visent les résultats suivants :

- les entreprises et les autres organisations d'un même secteur ou d'une même région sont en réseau, et elles partagent et mettent en œuvre un plan de développement
- grâce à leur participation à des réseaux ou à des grappes, les entreprises sont intégrées aux chaînes d'approvisionnement sectorielles ou régionales et elles améliorent leur rendement
- la recherche appliquée menée avec les entreprises est intensifiée et ses résultats leur sont transférés
- l'offre de services et les transferts technologiques répondent aux besoins des entreprises
- des plans sont élaborés et mis en œuvre pour mettre en valeur les facteurs de localisation, en concertation avec les partenaires du Québec et du Canada, en vue d'attirer des investissements directs étrangers et des organisations internationales.



CLIENTÈLE VISÉE

- petites et moyennes entreprises
- regroupements et associations de PME
- organismes à but non lucratif dont la mission principale est le soutien aux entreprises et le développement économique
- organisations ou institutions vouées à la promotion et à la diffusion du savoir et des connaissances, incluant les universités et les établissements d'enseignement.

CRITÈRES D'ANALYSE

Un projet admissible doit s'inscrire dans les priorités du bureau d'affaires qui reçoit la demande sous réserve des disponibilités budgétaires de l'Agence.

L'analyse des projets et le niveau d'aide alloué se font en fonction de divers critères dont :

- la contribution du projet à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus du programme
- la concordance avec les priorités de l'Agence
- le caractère incitatif de l'aide et la démonstration du besoin financier pour la réalisation du projet en tenant compte des autres sources de financement existantes
- la démonstration que le projet répond à un besoin reconnu et qu'il contribue de façon importante au développement économique d'une région
- la capacité de gestion du promoteur
- la viabilité de l'entreprise ou de l'organisme



- le niveau de risque
- l'impact sur la concurrence
- la disponibilité des fonds de l'Agence.

EXIGENCES DE LA DEMANDE

Les promoteurs soumettent une demande écrite incluant, par exemple :

- une description des objectifs visés par le projet et la démonstration de l'atteinte des résultats recherchés par le programme
- un profil de l'entreprise ou de l'organisme et de ses dirigeants
- un plan d'affaires et des états financiers

EXIGENCES DE LA DEMANDE (SUITE)

- l'information sur toute aide fédérale, provinciale ou municipale reçue ou anticipée pour la réalisation du projet
- l'information sur tout engagement pris à l'égard du projet
- le cas échéant, les résultats du dernier projet avec l'Agence.

AIDE FINANCIÈRE

En vertu de ce programme, l'aide financière accordée est sous forme de contributions et de subventions et elle doit respecter la *Politique sur les paiements de transfert* du Conseil du Trésor.



COÛTS ADMISSIBLES

Les coûts admissibles comprennent tous les frais directement liés au projet et jugés raisonnables et nécessaires pour assurer sa réalisation.

Ces coûts sont analysés en considérant les priorités, les politiques et les directives de l'Agence. Pour de plus amples renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le site Internet de l'Agence ou s'adresser à un conseiller du bureau d'affaires en région.

BUREAUX D'AFFAIRES

Abitibi-Témiscamingue

val-dor@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-825-5260
1-800-567-6451

Bas-Saint-Laurent

rimouski@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-722-3282
1-800-463-9073

Centre-du-Québec

drummondville@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-478-4664
1-800-567-1418

Côte-Nord

sept-iles@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-968-3426
1-800-463-1707

Estrie

sherbrooke@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-564-5904
1-800-567-6084

Gaspésie

Îles-de-la-Madeleine

gaspe@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-368-5870
1-866-368-0044

Laval — Laurentides Lanaudière

laval@dec-ced.gc.ca
Tél. : 450-973-6844
1-800-430-6844

Mauricie

trois-rivieres@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-371-5182
1-800-567-8637

Montérégie

longueuil@dec-ced.gc.ca
Tél. : 450-928-4088
1-800-284-0335

Nord-du-Québec

nordqc@dec-ced.gc.ca
Tél. : 514-283-8131
1-800-561-0633

Outaouais

gatineau@dec-ced.gc.ca
Tél. : 819-994-7442
1-800-561-4353

Québec

Chaudière-Appalaches

quebec@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-648-4826
1-800-463-5204

www.dec-ced.gc.ca

Île-de-Montréal

montreal@dec-ced.gc.ca
Tél. : 514-283-2500
1-800-322-4636

Saguenay

Lac-Saint-Jean

alma@dec-ced.gc.ca
Tél. : 418-668-3084
1-800-463-9808

Photos : Claude Demers, photographe -
Université du Québec à Trois-Rivières

Gaétan Beaulieu
© Le Québec en images, CCDMD

© Ministère des Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada
N° de cat. : lu90-4/19-2007
ISBN : 978-0-662-49940-4
Impression/avril 2007
Imprimé au Canada

Canada